



# PRESTATIONS EN ASSURANCES DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION

## Solutions complémentaires adaptées à vos besoins



### ASSURANCES DE PERSONNES

Prévoyance  
Retraite  
Complémentaire santé  
Assurance emprunteur  
Homme clé



### ASSURANCES DE BIENS

Multirisque  
Risques industriels  
Responsabilité civile  
Flotte Auto  
Auto mission  
Garantie Décennale  
Marchandises transportées  
Dommage ouvrage  
Cyber-risques  
Responsabilité sociale employeur  
Protection juridique

## Bénéficiez d'un rapport d'analyse de vos contrats existants



### POINTS FORTS



### AXES D'AMÉLIORATION

# CONTRAT MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

## GARANTIES SPÉCIFIQUES À VOTRE ACTIVITÉ

Volet 1



### DOMMAGE AUX BIENS

#### Incendie et risques annexes

- Une vraie valeur à neuf **pendant 10 ans**
- Vos appareils sont garantis en valeur à neuf pendant **10 ans en dommage électrique et en bris**. Au-delà, la vétusté est **limitée à 12%** par an avec un **maximum retenu de 50%**. La garantie Bris est aussi acquise pour les matériels de plus de 10 ans sous réserve que ce dernier bénéficie d'un contrat de maintenance en vigueur.
- La **mortalité de vos animaux** (crustacés...) est garantie en cas de dommage électrique ou rupture du vivier.
- La perte de marchandises réfrigérées est garantie y compris suite à **erreur humaine**.
- Option Cave à vin : Bris de bouteilles accidentel suite à chute, maladresse de l'assuré ou effondrement des supports de stockage en **valeur déclarée**.
- Ruissellement et refoulement ou engorgement des égouts – Garantie

#### Tempête – Grêle – Neige – Événements climatiques

- Biens confiés ou déposés – Garantie
- Frais d'abattage et remplacement d'arbres et plantations – **Garantie à hauteur de 8 000 €**
- Stores, auvents, barnums, tivolis et matériels assimilés de moins de 5 ans – **Garantie à hauteur de 10 000 €**

#### Vol/Vandalisme

- Vol en vestiaire
- Objets d'art et de valeur
- Détériorations immobilières – Garantie à hauteur du **montant des dommages**
- Les vins sont garantis en valeur d'acquisition ou au cours du négoce
- Vol sur le porteur à domicile / Vol par effraction en meuble fermé à clef concernant la recette emportée au domicile - **Garantie à hauteur de 8 000 €**
- Terrasses extérieures chainées - **Dans la limite de 20 000 €**
- Bris de glaces, enseignes : Extension bris des matériels sanitaires

**Garantie Tous Sauf à hauteur de 1 000 000 €/sinistre**

Volet 2



### RESPONSABILITÉ CIVILE

- Prise en charge des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs avec des **niveaux de garanties élevées et des faibles franchises**.
- **Fonds et valeurs majorés de 50%** en cas de vol les veilles de jours fériés.
- **Marchandises transportées et les aménagements des véhicules** y compris sur les foires, salons et manifestations.

Volet 3



### PROTECTION FINANCIÈRE

- Perte d'exploitation sans franchise suite à dommages matériels après Incendie, événements assimilés et vandalisme, Effondrement, Catastrophes naturelles, Événements climatiques, Attentat, Dégâts des eaux, Vol y compris frais supplémentaires d'exploitation pendant 24 mois.
- Autres pertes d'exploitation franchise fixe.
- En cas de sinistre, les Royalties dues au franchiseur sont assimilées à des **charges fixes**.
- Perte de valeur vénale **garantie acquise**.
- **Une convention d'occupation temporaire ou un bail emphytéotique seront assimilés en cas de sinistre à un bail commercial.**

## FORCE DE NÉGOCIATION TARIFICATION AVANTAGEUSE

# 2 MOIS OFFERTS\*

Votre société a moins de 36 mois ?

## COURTIER SPÉCIALISÉ ÊTRE AU PLUS PRÈS DE VOUS

Le Partenaire des plus Grands Chefs cuisiniers de France et de plus de 100 établissements de restauration en France

Partenaire  
Team France Bocuse d'Or



Partenaire  
Jeunes Restaurateurs

